



Circulaire 6412

du 24/10/2017

Directives propres à Wallonie-Bruxelles Enseignement complémentaires au chapitre I du Tome 1 (Directives pour l'année scolaire 2017-2018 – Organisation, structures et encadrement) de la circulaire générale relative à l'Organisation de l'enseignement secondaire ordinaire et à la Sanction des études: ERRATUM
Erratum à la circulaire 6282 du 18/7/17

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire											
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie- Bruxelles <input type="checkbox"/> Libre subventionné <input type="checkbox"/> libre confessionnel <input type="checkbox"/> libre non confessionnel) <input type="checkbox"/> Officiel subventionné <input checked="" type="checkbox"/> Niveaux: Secondaire ordinaire de plein exercice (et forme 4 de l'enseignement secondaire spécialisé)	<p>- A Madame la Ministre - Aux Chefs d'établissement des établissements de l'Enseignement secondaire ordinaire et de l'Enseignement secondaire spécialisé de forme 4 organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles</p> <p>Pour information:</p> <p>-Aux membres du Service d'Inspection de ces établissements ; -Aux membres du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques de l'enseignement secondaire organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement; -Aux directions des Hautes Ecoles organisées par Wallonie-Bruxelles Enseignement; -Aux directions des C.P.M.S. de Wallonie-Bruxelles Enseignement; -A la FAPEO; -Aux directions du CAF et du CTP; -Aux organisations syndicales.</p>											
Type de circulaire												
<input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative <input type="checkbox"/> Circulaire informative												
Période de validité												
A partir de l'année scolaire 2017-2018 Du au												
Documents à renvoyer												
Oui Date limite: Voir dates figurant dans la circulaire												
Mot-clé:												
Signataire												
Ministre / Administration: Didier Leturcq, Directeur général adjoint du Service général de l'enseignement organisé par la F W-B												
Personnes de contact												
Service: Direction des affaires pédagogiques et réglementaires												
<table border="1"><thead><tr><th>Nom et prénom</th><th>Téléphone</th><th>Email</th></tr></thead><tbody><tr><td>GUISSET Catherine</td><td>02/690 80 32</td><td>catherine.guisset@cfwb.be</td></tr><tr><td>HALLEMANS Pascal</td><td>02/690.80.68</td><td>pascal.hallemans@cfwb.be</td></tr><tr><td>HAOT Sabine</td><td>02/690.81.63</td><td>sabine.haot@cfwb.be</td></tr></tbody></table>	Nom et prénom	Téléphone	Email	GUISSET Catherine	02/690 80 32	catherine.guisset@cfwb.be	HALLEMANS Pascal	02/690.80.68	pascal.hallemans@cfwb.be	HAOT Sabine	02/690.81.63	sabine.haot@cfwb.be
Nom et prénom	Téléphone	Email										
GUISSET Catherine	02/690 80 32	catherine.guisset@cfwb.be										
HALLEMANS Pascal	02/690.80.68	pascal.hallemans@cfwb.be										
HAOT Sabine	02/690.81.63	sabine.haot@cfwb.be										

Erratum à la circulaire 6282 du 18/7/2017: Directives propres à Wallonie-Bruxelles Enseignement complémentaires au chapitre I du Tome 1 (Directives pour l'année scolaire 2017-2018 – Organisation, structures et encadrement) de la circulaire générale relative à l'Organisation de l'enseignement secondaire ordinaire et à la Sanction des études

Madame la Préfète des Etudes, Madame la Directrice,

Monsieur le Préfet des Etudes, Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-dessous deux modifications à apporter à la circulaire 6282 pour le 1^{er} degré différencié.

Modification n°1

Dans la grille-horaire du 1^{er} degré différencié, page 6, il y a lieu de lire

Education plastique et/ou musicale	0 à 5	
------------------------------------	--------------	--

Le cours d'éducation plastique et/ou musicale sera en effet organisé de manière à rencontrer les compétences qui relèvent de l'éducation musicale et de l'éducation plastique, telles que prévues dans les socles. Un même temps doit être consacré à chacune de ces composantes sur l'ensemble du degré. La répartition sur le degré de ces deux composantes relève du choix du chef d'établissement.

Modification n°2

En 2D pour l'année scolaire 2017-2018, les périodes portant sur l'éducation par la technologie peuvent s'organiser selon le schéma des années précédentes avec les cours repris dans le tableau de la circulaire 6282, page 8, auquel il convient d'ajouter deux cours oubliés:

Code	Intitulé du cours	Fonction accrochée
3067	TP SERVICES SOCIAUX	PP Économie sociale et familiale DI
2686	SERVICES SOCIAUX	CT Économie sociale et familiale DI
1708	INFORMATIQUE	CT Informatique DI
1304	DESSIN TECHNIQUE	CT Education technologique DI
36	AGRONOMIE	CT Agronomie DI

Code	Intitulé du cours	Fonction accrochée
1670	HORTICULTURE	CT Horticulture DI
3117	TP AGRONOMIE	PP Agriculture DI
3257	TP HORTICULTURE	PP Horticulture DI
2363	MECANIQUE	CT Mécanique industrielle DI
3291	TP MECANIQUE	PP Mécanique industrielle DI
1458	ELECTRICITE	CT Electricité DI
3215	TP ELECTRICITE	PP Electricité DI
1075	BOIS	CT Bois DI
3141	TP BOIS	PP Bois DI
2974	CONSTRUCTION GROS-OEUVRE	CT Construction DI
3173	TP CONSTRUCTION-GROS OEUVRE	PP Gros-oeuvre DI
2958	METIERS DE L'ALIMENTATION	CT Cuisine familiale DI
3063	TP METIERS DE L'ALIMENTATION	PP Cuisine familiale DI
2964	HABILLEMENT	CT Confection DI
3252	TP HABILLEMENT	PP Confection DI
2863	COIFFURE	CT Coiffure DI
3140	TP BIOESTHETIQUE	PP Bio-esthétique DI
3163	TP COIFFURE	PP Coiffure DI

Le Directeur général adjoint

Didier LETURCQ